



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU BUDGET 2017

Conformément à l'article 474,2 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que les prévisions budgétaires des activités financières et des activités d'investissements de l'année 2017 seront déposées au cours de la séance spéciale qui sera tenue le 12 décembre 2016, à 20 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Normandin, ce 23^e jour de novembre 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «NOUVELLES HEBDO», édition du 30 novembre 2016)